

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021-28

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 03
Votants : 14

L'an deux mil vingt et un
Le 02 septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 27 août 2021

OBJET : SEDI – ENFOUISSEMENT ROUTE DU CRE– OPERATION 19-004-512

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Annie PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Marcel BERTHIER

ABSENTS ET POUVOIRS : Albane PINEDE donne pouvoir à Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Secrétaire de séance : Annie Pignède

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour l'enfouissement route du Cré.

Travaux sur réseau d'enfouissement

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 214 868 €
- Le montant total des financements externes serait de : 174 603 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève : 0 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 40 625 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux ; étant précisé que qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/PREND ACTE du projet de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 214 868 €
 - Financements externes : 174 603 €
 - **Participation prévisionnelle** : 40 625 €
- (Frais SEDI + contribution aux investissements)

2/PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €.

Travaux sur réseau France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 58 063 €
- Le montant total des financements externes serait de : 0 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève : 2 765 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 55 298 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux ; étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

1/PREND ACTE du projet de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 58 063 €
- Financements externes : 0 €
- **Participation prévisionnelle :** 58 063 €
(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2/PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **2 765 €**.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire